



LE SPORT DANS LA CITÉ : APPROCHE CRITIQUE D'UN TRAITEMENT PRÉVENTIF DE LA VIOLENCE

DOMINIQUE BODIN, UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE, LARES-LAS

LUC ROBÈNE, UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE, LARES-LAS

STÉPHANE HÉAS, UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE, LARES-LAS

FRANÇOIS LE YONDRE, UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE, LARES-LAS

RÉSUMÉ :

D'une manière sporadique, les flambées de violences des banlieues françaises interpellent les responsables politiques nationaux, locaux et territoriaux français, partageant largement une conception du sport comme « contre-feu à la violence des cités ». Nous questionnons cette évidence socioculturelle à partir d'analyses sociologiques concrètes.

La sportivisation des cités ou de la jeunesse est le fruit d'une longue histoire. Elle participe et mobilise, en partie, le travail socioculturel mis en œuvre depuis les années 1960. Or, aujourd'hui, le sport apparaît à la fois comme le dernier recours ou le dernier rempart face aux situations de précarité et à la ghettoïsation de certains quartiers, à la fois comme réponse à la logique de « surveiller et courir ». Chacune de ces approches isole le sport, i.e. le considère en dehors du contexte socio-économique général. Elle lui attribue des valeurs et des normes propres. Face à ce « prêt à porter idéologique » faisant des sports et plus généralement des APS (Activités Physiques et Sportives) le parangon de la lutte contre l'exclusion et le moyen le plus adéquat pour favoriser la socialisation notamment des plus jeunes, un certain nombre de questions se posent. De quel sport parle-t-on : des APS pratiquées dans les collèges et lycées, du sport civil ou

du sport de rue ? Le « sport de rue » favorise-t-il « l'autocontrôle des pulsions » ? Pourquoi les jeunes délaissent-ils de plus en plus aujourd'hui le sport civil au profit de pratiques « à risques » ou autogérées ? A quelles conditions le sport de rue peut-il favoriser la socialisation et participer à la prévention d'actes délinquants ou violents ? Nous tenterons de répondre à partir de données recueillies entre 2004 et 2005 par questionnaires, entretiens et observations au sein de 9 cités françaises.

MOTS-CLEFS :

Prévention, Sport, Violences, Cités.

Les flambées de violences dans certaines « banlieues » françaises ont été fortement médiatisées depuis les années 1980, que ce soit à Vaux-en-Velin près de Lyon, dans certaines cités de la région parisienne comme celles des Pyramides ou des Tarterets à Corbeil, au quartier du Mirail à Toulouse dans les années 1990, dans le « triangle d'or » (Lille-Roubaix-Tourcoing) en 1995. L'effet médiatique s'est accru lors de l'embrasement des cités un peu partout en France en octobre et novembre 2005 et, plus récemment, encore pour ce qui fut pressenti voire attendu comme une forme d'anniversaire marqué par les violences sporadiques de septembre et octobre 2006. Devant l'émergence et la répétitivité de ces violences urbaines, il a été tentant de voir dans le sport un « contre-feu immédiat à la violence des cités » (Duret, 2001).

Cette conception commune interroge directement la place des Activités Physiques et Sportives (APS) dans nos sociétés modernes. Ces pratiques culturelles ont en effet connu une évolution notable ces dernières décennies partout dans le monde : objets de convoitises à la fois pour les responsables des secteurs politiques, marchands ou associatifs. Conjointement, le sport, « fait social total », est devenu un objet d'analyses scientifiques de plus en plus diversifiées (Bodin, Héas, 2002).

DES PRATIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES SUR-VALORISÉES ?

Le sport semble ainsi changer d'image, si ce n'est de fonction, sociale. Longtemps considéré dans la société française, comme un secteur « culturellement bas de gamme par excellence » (Ehrenberg, 1991), le sport donne le sentiment de s'être métamorphosé en remède miracle. Il est ainsi devenu, le dernier espoir, le dernier recours, voire le dernier rempart, face aux délinquances et violences émergentes ou récurrentes dans certains quartiers. Mais ne s'agit-il pas d'une illusion ? Car, comme le suggère Bonelli (2006, 6) « peut-il y avoir ordre civique dans le désordre social ? ». Un tel revirement en termes d'image, et plus largement de représentation sociale, mérite une analyse approfondie. La France n'est pas un cas isolé. Un peu partout dans le monde émerge cette idée que la sportivisation de la jeunesse des quartiers sensibles pourrait aider à prévenir la délinquance juvénile. Non seulement la pratique du sport ne prévient pas obligatoirement la délinquance mais, au contraire même, elle l'augmente parfois (Gottfredson, 2001). Cusson affirme même que cette prétendue prévention produit des effets pervers et participe, parfois, à cimenter « la cohésion des gangs et permet aux jeunes en difficulté de se rencontrer produise une délinquance iatrogène » (2002, 84). En Nouvelle-Zélande une étude longitudinale néo-zélandaise (Begg et alii, 1996) basée sur une cohorte de jeunes interrogés à 15 et 18 ans montre que garçons et filles engagés dans des activités sportives intenses (et pas dans les sports d'équipe) à 15 ans étaient, par ailleurs, plus que d'autres engagés dans la délinquance à 18. Il est vrai par ailleurs que les mutations culturelles du sport dépassent le seul cadre politique, participant à définir un « modèle global » susceptible d'ordonner les références de la vie moderne dans ses dimensions culturelles, sociales, économiques, (Ehrenberg, 1991). Simultanément ces transformations touchant à la place des sports sont repérables dans une multiplicité de champs comme les médias, et plus précisément dans l'utilisation du sport au cœur des publicités (Héas et al., 2006). Hier sous utilisées, aujourd'hui sur-sollicitées, les APS s'imposent comme des repères incontournables en matière de vente, de consommation de biens culturels, de styles de vie, de création de services, etc.

Cette présence diffuse, transversale de la référence sportive qu'il faudrait aussi retracer dans des secteurs éducatifs et/ou de réinsertion aussi divers que l'école (Robène, 2006) ou la prison (Bodin, Robène, Héas, Sempé, 2006a) invite à questionner le rapport du sport aux constructions politiques et idéologiques qui le constituent en véritable accélérateur de particules sociales susceptible de réinscrire l'ordre, la norme, la loi, le vivre ensemble dans des cités elles-mêmes objets de représentations sociales, médiatiques et politiques très stigmatisantes. Si le malaise social, la fracture, voire la détresse sont indéniables, rien ne dit que le salut se trouve du côté de l'idéologie politique fut-elle « sportivement correcte ».

Les premières explosions urbaines des années 1980 et l'irruption des récentes émeutes apparaissent étroitement liées, en profondeur, à la fracture sociale, à la précarité grandissante, à l'absence, perceptible et intériorisée, d'avenir, aux diverses formes de discriminations à l'embauche, à un véritable déni existentiel pour toute une frange de la population (Guibert, Mergier, 2006 ; Farge, Laé, 2000). Cet ensemble de processus socio-économiques au long cours s'est cristallisé réactivement dans des formes de violences urbaines, largement médiatisées au plan national, voire international, et dont le catalyseur pour les dernières manifestations, en France (octobre-novembre 2005) fut la mort de deux jeunes cherchant à échapper à un contrôle de police... S'est alors conclue, provisoirement, une lente phase de construction des exclus – jeunes des quartiers notamment -- comme menace potentielle à l'ordre social. Pourtant, le phénomène était prévisible et, ceux qui ont semblé surpris par l'ampleur des violences n'ont pas perçu les messages insistants depuis près de « vingt ans de l'authentique parole politique issue de la jeunesse populaire contemporaine : le rap » (Bertho, 2006, 29). Tout s'est passé comme si cette violence urbaine, malgré ses origines multiples et son développement latent, transformait subitement une partie de la jeunesse en « classe dangereuse » (Bachmann, Le Guennec, 1996, 1997). Certes, le « frisson de l'émeute » (Roché, 2006) a probablement joué un rôle important dans ces événements mais, le réduire à cela reviendrait cependant à *faire fi* des enjeux sociopolitiques sous-jacents à ces violences. Une entité dé-socialisée, dé-structurée, vaguement menaçante, à laquelle il convient dès lors de proposer des réponses dont on fait l'hypothèse qu'elles participeront, au moins en surface à réguler dans l'urgence des rapports sociaux conflictuels (Mauger, 2006). Le sport, inventé par l'Angleterre victorienne pour contrôler les débordements de la jeunesse des *public schools*, redevient ainsi médiatiquement ce qu'il n'a jamais cessé d'être pour la plupart des acteurs politiques : un moyen pratique de tenir le devant de la scène en occupant, donc en « pacifiant » la jeunesse des zones sensibles (Robène, 2006). Une manière de transformer les « sauvageons¹ » des quartiers en sportifs civilisés (au sens éliásien du terme). Ce processus de stigmatisation mérite une analyse approfondie. Car il révèle subitement un malaise social profond autant que ce malaise est révélé, en creux, par l'image idéologique, socio-politiquement sublimée d'un « sport rescousse » aux vertus irréelles, quasi utopiques.

Dans ce processus, le premier constat est celui du changement de statut culturel du sport dans la société française et la prise en compte nouvelle dans ses finalités d'une forme de valeur ajoutée qui se résoudrait dans le coefficient « socialisateur » des activités sportives. Simultanément, au mépris longtemps affiché pour les pratiques corporelles jugées « populaires » (donc éloignées des formes de la culture académique), au sens vulgaire du terme, comme le football jusque dans les années 1970, s'est substitué un intérêt nouveau porté par la « sportivisation » de la société occidentale et les transformations du paysage culturel, social, économique. A la même période, le défi sportif est entré en correspondance avec un ensemble de valeurs susceptibles de constituer les marqueurs d'une société en recherche de nouveaux modèles : le culte de la performance, l'image du sportif comme modèle de réussite (sociale,

professionnelle, intégrative) et de l'efficacité entrepreneuriale ; l'image, ensuite, d'un sport comme forme la plus « rationnelle » - et la plus acceptable - de la technicisation du social au sens que lui donne Habermas (1973). Ce processus n'est pas, nous le verrons, sans conséquences politiques, précisément, dans les formes d'utilisation « rationnelles » du sport par le pouvoir ; la médiatisation et le développement de réflexions, enfin, sur les valeurs du sport, en particulier comme prolongement idéologique des préceptes coubertiniens vantant un sport « bon par nature ». Du reste, si l'on suit les pensées du baron, fortement inspirées par les thèses de Le Play : l'organisation des pratiques physiques doit permettre le respect d'une organisation sociale viable, c'est-à-dire, dans l'esprit du rénovateur des jeux olympiques, d'une hiérarchie sociale acceptée dans ses inégalités par ceux-là même qui les vivent.

L'émergence de ce qu'il est convenu d'appeler, un « prêt à porter idéologique » résulte de ce vaste ensemble qui pose comme « allant de soi » le fait que le sport puisse constituer un pôle nécessairement positif et, partant, un véritable remède à la modernité du malaise social : le sport éduque, il socialise, (donc) il intègre. Ce mouvement de « modernisation thérapeutique » du social que l'on peut voir également à l'œuvre dans l'univers carcéral (Bodin, Robène, Héas, Sempé, 2006a/b) transforme les APS en parangon de la lutte contre l'exclusion et les constitue finalement en moyen, semble-t-il, le plus adéquat pour favoriser la socialisation d'une jeunesse considérée comme difficile et que nous préférons qualifier, pour notre part, de jeunesse « en difficulté ». Car, l'expérience et l'incertitude sociale dans lesquelles ces jeunes vivent pèsent de tout leur poids sur leur vécu quotidien, par conséquent dans leurs interactions sociales (Dubet, 1994).

Surtout, cette soudaine « sportivisation des cités », deuxième temps du constat, n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes conceptuels. Voilà le sport à la rescousse des banlieues, un sport qui calmera, pacifiera, normalisera. L'actualité sportive ne manque pourtant pas de nous rappeler de manière récurrente que le sport est aussi autre chose, qu'il véhicule autant de contre-modèles qu'il ne satisfait à la *doxa* « socialisatrice » des APS : dopage, corruptions diverses, hooliganisme, violences entre participants, exacerbations nationalistes et xénophobes, destructions massives et souvent handicaps physiques de certains sportifs ou encore décès prématurés d'athlètes de haut niveau (Robène, Héas, Bodin 2005 ; Robène, 2006). Les nouvelles pratiques sportives émergentes conjuguent même, de plus en plus, risque et ordalie (Le Breton, 1991, 2002).

Est-il possible dès lors de continuer inéluctablement à considérer que le sport, et plus largement les APS, s'opposent à la violence ou tout au moins à l'observer sous le seul angle du contrôle de la violence et de l'apprentissage de l'auto contrôle des pulsions (Elias, 1986) ? Une approche plus objective de la réalité exige de faire table rase de certains mirages : non seulement « le » sport contemporain, parfois, ne pacifie pas, mais encore il augmente la violence : violence sur les autres, et avec les autres, violence sur soi-même, violence symbolique ou violence réelle. La croyance dans les vertus du sport comme

antidote à la « violence » crée bien des illusions et des désillusions dans ce qu'on nomme la « politique de la ville », mais aussi la prévention spécialisée (Bodin, Robène, Héas, 2004).

Le recours aux APS dans les situations de crise urbaine traduit avant toute chose, d'une part, les limites, si ce n'est l'épuisement, du travail socioculturel qui avait prévalu dans les mêmes lieux depuis les années 1960 (Labbé, 1992) et, d'autre part, la déliquescence de certains quartiers populaires où chômage, incertitudes sociales, ghettoïsation se trouvent renforcés par des replis communautaires et une désertification politique (Hajjat, 2006 ; Ellyas, 2006). Dans les années 1960 la priorité était l'éducation et l'accès à la culture des habitants, jeunes et moins jeunes, des cités dans un contexte de croissance marquée, historique, que l'on peut très schématiquement ramener à celui des « trente glorieuses » (Fourastié, 1979). Il s'agissait alors d'un projet social et politique dans lequel se retrouvaient, malgré des différences idéologiques les représentants des grands partis mais aussi les défenseurs des plus démunis comme le Père Joseph². C'était l'époque des « banlieues rouges » habitées par des populations socialement homogènes, ouvrières et « françaises »³ pour la plupart, possédant une forte conscience et culture de classe. Les MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture), instituées par André Malraux, alors ministre de la culture dans le gouvernement dirigé par le Général De Gaulle, et les animateurs socioculturels ont ainsi fleuri sans réussir à adapter leurs actions à la ghettoïsation ainsi qu'à l'homogénéisation sociale et au multiculturalisme ethnique grandissants qui l'ont accompagnée. Ce recours aux APS pose un certain nombre de problèmes.

Le sport comme prévention ?

La première pierre d'achoppement recouvre différentes difficultés d'ordre sémantique, mais aussi axiologique. Le premier problème concerne une homogénéisation dangereuse des pratiques physiques et sportives contemporaines qui sont multiples et variées. Parler de sport, et penser *ipso facto* au football, au rugby, par exemple ou même au tennis (« Fête/faites le mur » de Y. Noah) relève d'un nivellement incroyable des possibilités concrètes. L'ensemble de l'offre ludosportive aujourd'hui est autrement plus variée. C'est, en outre, faire fi des caractéristiques socioculturelles des pratiquants, majoritaires ou au contraire minoritaires dans chaque pratique, des problèmes également liés au genre, ou aux groupes générationnels (Mennesson, 2005). C'est finalement, abonder dans le sens du sport dominant sur valorisant la compétition, l'argent et le spectacle (Héas, 2007). Or, ce sport dominant est loin d'encourager des valeurs bénéfiques que ce soit pour les plus jeunes ou les plus âgés.

Le second problème concerne le rôle attribué *a priori* au sport lui-même : prévenir les violences juvéniles émergentes. Cette « politique » mise en place dans l'urgence médiatique revient à naturaliser le sport (Bodin, Debarbieux, 2001) qui jouirait ainsi de vertus intrinsèques favorisant la pacification et la socialisation des « sauvages ». Concevoir le sport comme pacificateur par essence témoigne d'une approche réductrice assimilant obligatoirement violence

et une partie de la jeunesse, celle-ci aimant obligatoirement le sport, et le sport, favorisant nécessairement le « contrôle et l'autocontrôle des pulsions » en offrant un « espace toléré de débridement des émotions » (Elias et Dunning, 1986). Cette équation est simpliste et les inférences qu'elle suppose largement critiquables. A moins que l'activité physique encouragée dans les cités ne réponde tout simplement à la logique de « surveiller et courir », c'est à dire de rassembler dans un même lieu, à travers des activités communes ces jeunes qui dérangent et font peur, pour mieux les surveiller ou à défaut les occuper.

Questions de violences.

La deuxième pierre d'achoppement concerne l'explication ou la compréhension des violences elles-mêmes (Bodin, 2006). Les violences que les hommes politiques veulent prévenir, à moins qu'ils ne veuillent, par pragmatisme, tout simplement politiquement s'en prémunir, dans les banlieues et cités sensibles, sont-elles réellement si nouvelles et homogènes ?

La description que font Bachmann et Le Guennec (1996) de ces jeunes qui hantent les halls d'immeubles, ou encore des « tournantes » (Muchielli, 2005) dans les cités est d'une incroyable modernité, mais concernent pourtant ceux que nous appelions alors les *Blousons noirs* dans les années 1960. Le vieux mythe assimilant « classes laborieuses et classes dangereuses » (Chevalier, 1978) semble ainsi se renouveler indéfiniment au point de faire oublier que « banlieues et cités sensibles » ne sont pas que violences. L'équation banlieues-jeunes-immigration-délinquance n'est qu'une vision réductrice et déformée de la réalité sociale des cités. A trop vouloir n'y distinguer que les conduites agonistiques, on en oublierait l'essentiel : de nouvelles cultures et de nouvelles formes de solidarité émergent de ces « quartiers d'exil » (Dubet & Lapeyronnie, 1992 ; Bazin, 1995 ; Villechaise-Dupont, 2000 ; Felonneau-Busquets, 2001 ; Penven, Bonny & Roncin, 2002 ; Dhoquois, 2006 ; Hatzfeld, 2006, entre autres). L'hyper médiatisation des violences urbaines, l'évolution de notre société vers un monde sans cesse plus prophylactique et sécurisé, tout autant que la volonté politique de maintenir un « *ordre en public* » (Roché, 1996), n'ont fait qu'abaisser notre seuil de tolérance à la violence (Chesnais, 1981 ; Elias & Dunning, 1986) au point que se confondent trop souvent insécurité réelle et « sentiment d'insécurité » renforcé par les multiples sondages en la matière⁴. L'américanisation de nos banlieues est ainsi évoquée alors même que les taux de violences et de délinquances des « ghettos américains et français » sont incomparables (Wacquant, 1992a/b). Sauvadet (2006a/b) en analysant finement l'univers de la cité insiste sur la complexité sociale des cités qui peuvent être vues, tantôt comme une « jungle » dans laquelle prédomine la désorganisation sociale, tantôt comme un village avec ses réseaux de solidarité et de nouvelles cultures.

La nature des violences elle-même est en cause. Lorsque Elias attribue au sport comme fonction essentielle le contrôle de la violence, il le fait à partir d'une vision restreinte de celle-ci : la violence physique, qu'il qualifie d'agressivité,

pulsions, violence et ce, sans distinction réelle (Bodin, 2004 ; Lagrange, 2002 ; Wieviorka, 2000). Pour Elias l'agressivité appartient « aux structures de l'homme [qui] forment un tout » (1969), l'intégrant aux « pulsions de mort ». Le choix de cette « définition », proche de celle de Freud (1923), n'est pas sans ambiguïtés. La plus évidente est qu'elle ne permet pas de rendre compte de la dynamique d'apparition des violences. Or, comme l'ont montré, entre autres, Skogan (1990), Roché (2001), Debarbieux et *al.* (2002), dans d'autres domaines des conduites agonistiques, il n'est pas possible de considérer la violence uniquement dans sa version la plus abrupte, celle des coups et blessures, volontaires ou involontaires, *a fortiori* sur le modèle du crime prémédité ou non. Le moindre petit fait ou les incivilités ont des *effets de spirale* sur la violence. A ce titre, la violence ne peut être considérée comme un thème unitaire (Bodin, 2005). Cette logomachie de la violence est déterminante car, comment dès lors concevoir que le sport puisse résoudre l'intégralité des violences observables dans nos banlieues et socialiser les jeunes qui s'y adonnent ?

D'ailleurs, ces jeunes aiment-ils tous les APS ? Ont-ils tous envie d'en pratiquer ? La lutte contre les violences urbaines et l'insécurité est conçue arbitrairement et illusoirement, à l'image du sport en prison, comme un moyen occupationnel, sorte de « mirador moderne » (Courtine, 1980). Rien n'empêche en effet cette jeunesse, considérée comme « dangereuse », de recourir à de multiples violences avant et/ou après le temps du sport. Les APS sont de toute façon très souvent saisonnières. Les pratiques extérieures sont soumises aux aléas climatiques par exemple. Le temps du sport dans la cité peut par conséquent être davantage ponctuel que régulier.

LE SPORT DANS LA CITÉ À TRAVERS L'EXEMPLE DES BANLIEUES BORDELAISES, PARISIENNES ET BRETONNES

Alors qu'en est-il de la réalité du terrain ? Le sport intégré à la cité participe-t-il de la socialisation de ces jeunes « en difficulté » ? Et si oui, dans quelle mesure ou dans quelles limites ? C'est à ces trois questions que nous allons tenter de répondre en nous servant des résultats d'une enquête réalisée en 2004 et 2005 où nous nous sommes intéressés aux pratiques sportives autogérées sur des espaces « ouverts » de type plateau sportif, Agorespace ou City Stade⁵, dans des cités dites, ou réputées, « sensibles » des villes de : Corbeil-Essonnes, Tremblay et Villepinte en Ile-de-france, Saint-Brieuc et Rennes en Bretagne et, enfin Cenon, Lormont, et Floirac en Aquitaine.

Méthodologie de l'enquête

Trois méthodes de collectes de données ont été utilisées :

- Un questionnaire comprenant 67 items remplis avec les jeunes des cités visant à identifier leurs modes de sociabilité, leurs habitudes, leurs réseaux d'amitié et d'inimitié, le fonctionnement des APS et leurs souhaits (N = 533 : 481 garçons et 52 filles),
- Des entretiens semi-directifs de type histoires de vie (Becker, 1986 ; Demazière & Dubar, 1997) visant à recueillir tout à la fois des histoires singulières mais également leur point de vue sur la manière dont ils perçoivent la pratique des APS et les enjeux (N = 83). En raison de la relative méfiance de ces jeunes, mais aussi du caractère aléatoire de leur présence et de leur pratique nous ne pouvions pas échantillonner nos interviewés qui n'ont donc pas été choisis *ex ante*. Ils ont tous été volontaires pour répondre à nos questions. Notre étude n'est donc pas généralisable. Elle est un ensemble de points de vue indigènes aux sports qui met en évidence les ruptures sociales, voire qui fait émerger des similitudes, entre des sportifs contactés *in situ* et *in vivo*, puis en fonction d'un réseau d'amitiés notamment reliant les enquêté(e)s. Tout au plus cherchons-nous à en favoriser la *transférabilité* par une description détaillée des résultats de l'expérimentation et le journal réflexif (Marshall & Rossman, 1989). Quatre grandes questions ou thèmes structurent les entretiens :

1. Depuis quand pratiquez-vous du sport dans la cité ?
2. Avec qui pratiquez-vous ?
3. Pratiquez-vous ou avez-vous déjà pratiqué en club ?
4. Organisez-vous des rencontres avec des jeunes d'autres quartiers ?

Nous avons choisi de ne pas en faire une trame fixe, mais de laisser une marge de liberté et de relative spontanéité à nos interviewés de manière à faire émerger comme le suggère Morin (1984, 219) « la personnalité, les besoins essentiels, la conception de la vie des interviewés ». Très souvent d'ailleurs les thèmes que nous souhaitions aborder sont apparus sans que nous ayons à les solliciter, confirmant ainsi les propos de Morin pour qui l'entretien est un combat permanent entre inhibition et exhibition dont le dénouement se fait dans la durée au profit des forces extraverties « à partir du moment où la parole de l'interviewé est libérée des inhibitions et devient une communication » (*op. cit.*, 220). Notre objectif étant de mettre en évidence la signification et l'expérience vécue des participants face au sport et aux APS, nous nous contenterons d'interroger, ci-après, les « homologues structurales » de ces différents récits

tendant ainsi après avoir découvert « la diversité des points de vue [...] d'y mettre un ordre fondé sur les matériaux recueillis (*grounded theory*) » (Demazière & Dubar, *op. cit.*, 103). Les « homologues structurales », issus de la sémiotique narrative (Greimas, 1966 ; 1970) comparent les ruptures et continuités des histoires de vie recueillies à travers le repérage d'expériences communes à différents individus, l'identification d'épisodes biographiques similaires mais, aussi et surtout, dans l'émergence de logiques sociales et d'univers de croyances partagés (Demazière & Dubar, *op. cit.*).

Un repérage en trois niveaux des discours a été utilisé (Barthes, 1966 ; 1981) :

- ▶ le niveau des fonctions dans lequel se déploient les différents événements qui émaillent le récit. Ces événements racontent le parcours de nos interviewés en réponse à la question : « Pourriez-vous me dire comment vous pratiquez, avec qui et pourquoi ? »,
- ▶ le niveau des actions qui mettent en scène des « actants », c'est à dire des personnages qui sont intervenus, ont participé, ont agi pour faciliter, ou à l'inverse contrecarrer, cette pratique de pied d'immeuble,
- ▶ le niveau de la narration, qui met en évidence la dimension dialogique du récit, dans lequel le narrateur défend son point de vue, émet des arguments et des thèses, pour convaincre, notamment, l'interviewer.

Les homologues que nous discuterons seront donc des catégorisations *a posteriori* des discours tenus par les pratiquants et les pratiquantes à partir de ces trois niveaux d'analyse.

- des observations pour identifier les modalités de pratiques mais aussi pour confirmer, infirmer ou compléter les « verbatim » recueillis dans les deux premières méthodes par les « obtenues » (Latour, 2001, 49).

Le sport dans la cité : une pacification des mœurs ?

Des pratiques masculines.

Une première remarque s'impose d'emblée. Les pratiques sportives « dans la cité » sont davantage sexuées encore qu'au sein du sport fédéral : 90,24 % des pratiquants sont en effet des garçons alors que les féminines représentent approximativement 30 % des licenciées en France. « L'andrologique » des APS dans les cités apparaît exemplaire et fondamentale : elle induit des violences à la fois réelles et symboliques comme nous avons pu le démontrer dans le cadre du football et du rugby féminins en Bretagne (Héas, Bodin, Robène, 2005).

Sexe	Nb. cit.	Intervalles de confiance
Masculin	481	86,9% < 90,2 < 93,6%
Féminin	52	6,4% < 9,8 < 13,1%
Total	533	

Tableau I : Taux de pratique sportive selon le sexe.

La différence avec la répartition de référence est très significative. $\chi^2 = 345,29$, ddl = 1, 1-p = >99,99%.

Le χ^2 est calculé avec des effectifs théoriques égaux pour chaque modalité.

L'intervalle de confiance à 99% est donné pour chaque modalité.

Si les filles semblent ainsi exclues strictement de la pratique, les observations effectuées dans les cités montrent qu'elles ne le sont pas pour autant des terrains ou du moins de leurs abords immédiats. Comme le remarque, par ailleurs, Villechaise-Dupont (2000) le fondement de cette exclusion genrée devient plus explicite lorsque l'on considère que les filles pour des raisons d'honneur ne peuvent, ou ne doivent, pas dévoiler leur corps, ou le moins possible, et que leur honneur est indissociable de celui des « grands frères » au sens restrictif du terme. Il serait cependant réducteur de faire un quelconque amalgame entre religion et domination masculine. Seulement 39 % des jeunes garçons interrogés affirment être musulmans. La domination masculine et la ségrégation sexuelle sont d'abord le reflet, comme le suggéraient Elias et Scotson (1965) ou Elias et Dunning (1986), du fonctionnement social des classes populaires valorisant la masculinité et la virilité. Elles sont aussi le reflet de la logique du jeu mis en œuvre dans les cités. Les résultats de nos observations ne diffèrent à ce niveau en rien des études de Duret (1993, 2001), Chantelat, Fodimby, Camy (1996) ou encore Clément (2000) sur des terrains très différents. La spectacularisation du jeu⁶ est privilégiée sur la rentabilisation du geste sportif. La performance, n'est pas, ou pas seulement, capitalisée en terme de paniers, au basket, ou de buts, au football, sports les plus pratiqués dans les cités. L'esthétique de la pratique occupe donc une place essentielle. Dans le *streetball* (basket de rue), par exemple, la pratique est assimilable, toute proportion gardée, à celle de la NBA (Ligue professionnelle américaine de Basket-Ball). Le « jeu » urbain, pratique qualifiée parfois de « sauvage » (Héas, Saïdi, 2000), présente différentes caractéristiques copiées de ce côté-ci de l'Atlantique : défense « homme à homme », *dunks*⁷, engagement physique intense, etc., qui exclue de fait une pratique mixte, les garçons ne voulant pas jouer avec des filles qu'ils considèrent trop lentes et pas assez physiques. Ces modalités d'activités physiques s'opposent apparemment au jeu construit, à une tactique délibérément choisie et obligatoirement appliquée comme il est de rigueur dans le système sportif fédéral, dominant. Cette efficacité et cette esthétique particulières dans le jeu deviennent des atouts dans l'espace urbain approprié par les jeunes.

Il est possible d'assister alors à des rencontres où « *l'occasion fait le larron* » pourvu que le jeu soit rapide et beau. L'objectif est multiple. Se superposent une « rage de paraître », un désir d'exister et de reconnaissance sociale provoqués par les nombreux stigmates dont ces jeunes font l'objet :

« à l'école je suis le reben, celui qui est bon à rien, celui dont on ne s'occupe pas alors, que là sur le terrain, tout le monde me regarde, m'admire pour ce que je suis capable de faire » (garçon 14 ans).

A *contrario* cependant de ce que Duret ainsi que Chantelat et *al.* ont décrit, aucune volonté ou tentative d'équilibrer les équipes n'est apparue. Même si la spectacularisation du jeu est l'objectif prioritaire, pour ne pas dire fondamental, la victoire reste, cependant, recherchée à travers « l'écrasement » de l'adversaire, violence symbolique, qui établit ou renforce une relation de pouvoir et de domination entre les différents groupes. La valorisation collective ou/et personnelle aux dépens de l'autre équipe dépasse largement la mise en spectacle comme le suggère ce jeune :

« Tu sais le must c'est quand ils touchent pas un ballon, quand tu peux les mettre minables » (Garçon 16 ans).

Il ne s'agit pas d'adhérer strictement et sans précautions aux verbalisations des enquêtés, aux discours des « zacteurs-eux-mêmes » pour reprendre l'expression ironique de Latour (2001, 48). Pour autant, l'admiration suscitée à travers la pratique sportive est peut être un premier pas vers ce que Wieviorka (2001) appelle le « *renversement du stigmat* » qui comporte deux dimensions étroitement entremêlées : un travail de l'acteur sur lui-même qui doit s'accepter sans réserve, ni honte, ni gêne et la confrontation de sa personnalité au regard de la société sans crainte des jugements rendus ou potentiels⁸. La pratique est une mise en scène du corps et de la performance qui vise la valorisation des jeunes qui s'y adonnent dans une approche ternaire de la construction de leur identité : pour soi, pour autrui et au jugement d'autrui (Heinich, 1999). C'est là toute l'ambiguïté de cette forme de pratique sportive puisque nos jeunes garçons n'hésitent pas à affirmer :

« Bon ici c'est pas seulement de marquer qui compte, il faut marquer mais en faisant un méga truc, un truc qui déchire et qui coupe le souffle aux autres. A la rigueur tu peux même ne pas marquer si t'as tenté un smash comme dans la Dream team » (Garçon, 14 ans).

Ou encore :

« Etre beau et bon sur le terrain c'est vachement important car c'est comme ça que tu gagnes le respect des autres et que tu dragues les meufs » (Garçon, 15 ans).

La pratique est ainsi instrumentalisée par les jeunes garçons à d'autres fins que le seul aspect ludosportif. La spectacularisation du jeu ne se limite pas à un processus qui permet la construction d'une identité sociale valorisante. Celle-ci est valorisée au regard des filles, aussi et surtout, et vise à davantage se mettre en relief pour mieux les surprendre et se faire remarquer. Le sport est bien ici un « jeu de société au sens le plus noble du terme » (Jeu, 1987) qui met en scène la multitude des facettes et des finalités des relations sociales. Il leur permet de construire une identité valorisante et valorisée... face aux jeunes filles, exclues pour ne pas avoir à dévoiler leur corps, exclues pour leurs forces et engagement

physique jugés déficients par les garçons, mais intégrées comme spectatrices et témoins de la rencontre qui se jouent devant elles et, en partie du moins, pour elles. Le sport de rue est l'un des nombreux codes qui permet la « drague » tout en asseyant la domination masculine. Cette exclusion des filles des terrains de sport est renforcée par deux facteurs complémentaires : l'encadrement parental et l'offre en termes d'installations disponibles.

Garçons et filles s'accordent pour reconnaître que la pression et le contrôle parentaux sont plus importants à l'encontre des filles que des garçons :

« Bon moi je devrais pas être là. Mes parents, ils me l'interdisent. Mes frères ont le droit de venir jouer mais moi pas. Je dois rester à la maison. Bon ils ont peur qu'ils puissent m'arriver quelque chose avec les garçons » (jeune fille, 14 ans).

« Tu sais les filles qui viennent voir les garçons elles ont mauvaise réputation. On dit que c'est des filles faciles. Alors mes parents ils veulent pas (jeune fille 15 ans).

« Moi j'ai une sœur qu'a 15 ans c'est vrai que mes parents veulent pas qu'elle vienne même pour voir jouer. Ils ont pas envie qu'elle soit seule avec des garçons » (garçon 13 ans)

Les interdictions sont présentées comme une protection des filles par rapport à la dangerosité supposée du groupe des garçons ou vécue au sein de la cité, à la réputation et à l'honneur des filles qu'il convient de préserver. Là encore, il est moins question de religion que d'appartenance sociale aux milieux populaires. On oublie en effet trop souvent que l'émancipation des femmes, et *a fortiori* des jeunes filles, n'est peut-être réellement effective que dans les classes les plus aisées de la population et ce quelle que soit son appartenance religieuse. La pratique sportive est donc le témoin de la reproduction d'un ordre ségrégué tant dans les rôles socialement tenus que dans un rapport de domination. Aux garçons les terrains de sport où ils vont s'aguerrir et s'affirmer, aux filles la maison ou, comme le suggérait De Beauvoir (1949), elles apprendront leur rôle de femme.

Cette distinction est renforcée par l'offre concrète des installations disponibles. Quels que soient les terrains construits (Plateaux sportifs, *Agorespace*, *City Stade*, etc.) ceux-ci sont peu nombreux : un, ou deux tout au plus, par cité. Ils sont également peu variés : terrains de football miniatures en stabilisé ou en « dur » et terrains de basket sont les plus fréquents. On rencontre parfois, mais rarement, des murs d'escalade intégrés aux murs d'immeubles ou des terrains de tennis. Lorsqu'il existe une animation sportive elle utilise des installations « couvertes », en intérieur (gymnases ou salles quelconques utilisées comme salle de sport, la plupart du temps s'y déroulent des activités privilégiées par les garçons : boxe anglaise, boxe thaï, etc.). La raison essentielle tient à une volonté politique d'occupationnel de ces jeunes garçons, supposés plus violents, moins contrôlables et normatifs que les jeunes filles, par des pratiques qui leur offrent tout à la fois « un espace toléré de débridement des émotions » et un lieu privilégié de « l'autocontrôle et de l'apprentissage de l'autocontrôle des pulsions » (Elias et Dunning, 1986). Les objectifs éducatifs et politiques

poursuivis dans l'offre sportive proposée aux jeunes des cités ne diffèrent en rien des présupposés qui prévalent en matière de sport carcéral (Sempé et al, 2006 ; Bodin et al, 2004, 2006a), au point, peut-être, de pouvoir considérer le sport dans la cité, au même titre que celui pratiqué en prison, comme une sorte de « mirador de nos sociétés modernes » (Courtine, 1980) qui prolongerait de manière plus feutrée des techniques disciplinaires inscrites dans le travail du corps comme cible de pouvoir et lieu de savoir.

Tout encouragement donc, ou du moins concourt, à l'exclusion des filles moins nombreuses mais moins concernées également par ce type de pratique même, si le nombre de licenciés femmes ne cesse d'augmenter en France, dans les mêmes activités que celles pratiquées sur les terrains des cités, au point qu'au niveau fédéral l'effectif féminin en basket atteignait, en 2004, 39.9 % du nombre total des licenciés⁹. Il faut également prendre en compte que la plupart des jeunes filles interrogées lorsqu'elles pratiquent une APS affirment le faire en club. La plupart du temps les raisons invoquées sont celles d'un sport encadré, organisé et structuré dans lequel elles pensent pouvoir faire davantage de progrès. Certaines ajoutent qu'elles n'ont pas le choix et que leurs parents préfèrent les savoir dans une structure sportive.

« Tu sais moi mes parents ils tolèrent que je vienne là un peu, pas longtemps, il faut que je sois rentré de bonne heure. De toutes façons, je ne peux venir là que si mon frère est là. Alors pratiquer avec les garçons pas question. D'abord les garçons voudraient pas mais mes parents n'ont pu. Ils ont bien voulu que je fasse du sport mais à condition que ce soit en club » (Jeune fille 14 ans).

Le retrait « volontaire » des filles des APS couronne cet édifice genré (Saouter, 2000). Les jeunes filles rencontrées semblent s'extraire d'elles-mêmes des APS dans la rue, et plus largement des APS.

« Je viens plus parce que nous les filles on n'a pas notre place. On peut pas jouer. Les garçons occupent toujours le terrain. Ils ne nous le laissent pas » (Jeune fille 13 ans).

« Moi je préfère pas venir car quand tu viens les garçons ils pensent que t'es là pour draguer. Ils sont relou et te laissent pas tranquille. Après c'est les embronilles. Alors je préfère rester chez moi. » (Jeune fille 15 ans).

Cette exclusion sportive, en fait sociale, des filles résulte d'une triple configuration. Elle est d'abord le résultat d'un rapport de domination entre garçons et filles. De la part de certaines filles il s'agit ensuite d'une socialisation par imprégnation mais aussi par imposition qui leur a fait progressivement intégrer mais aussi accepter les normes, codes, règles et valeurs de la cité, des bénéfices qu'elles peuvent en retirer et des risques qu'elles encourent. Elle relève, enfin, du manque structurel de possibilités d'exercer des APS, qu'elles soient traditionnellement connotées « féminines » ou non. Surtout, elles manquent d'un cadre moins exposé au regard des hommes (pères, garçons, jeunes hommes) qu'elles connaissent, à leurs résistances et leurs critiques.

Elles sont loin de pouvoir revendiquer une place d'actrices de pratiques physiques et sportives masculines comme d'autres terrains ont pu nous le

montrer auprès de jeunes filles ne résidant pas, justement, dans ces lieux de vie « entre soi » (Mennesson, 2005 ; Héas et *al.*, 2004 ; Wieviorka, 2004). Des violences moins visibles sont donc à l'œuvre sur, et autour de, ces terrains sportifs. Des violences qui sont exercées envers les jeunes filles mais aussi entre jeunes garçons.

Les APS concourent donc potentiellement à la surenchère violente de comportements agonistiques entre groupes sexués notamment. Les bénéfices des uns à se montrer actifs physiquement et ceux des Autres (les filles et les jeunes femmes) à ne pas l'être renforcent des rôles figés. Ils normalisent et cristallisent indubitablement des comportements physiques censés leur permettre de s'exprimer, si ce n'est de s'éduquer.

Un âge privilégié pour la pratique des APS dans la cité : les 12-15 ans.

Dans la cité comme dans le sport civil, la principale catégorie concernée par la pratique sportive est celle des 12-15 ans : 79,17 % de ceux qui déclarent s'adonner à une ou plusieurs APS appartiennent à cette classe. Ce résultat n'a rien de vraiment surprenant en soi. Il est tout à la fois similaire aux statistiques fédérales et conforme à la répartition des catégories d'âges des jeunes des cités observées.

Catégorie d'âge	Nb. cit.	Intervalles de confiance
- 12 ans	46	5,5% < 8,6 < 11,8%
12 - 15 ans	422	74,6% < 79,2 < 83,7%
15 - 18 ans	44	5,2% < 8,3 < 11,3%
18 ans et +	21	1,8% < 3,9 < 6,1%
Total	533	

Tableau II : Taux de pratique sportive selon les catégories d'âge.

La différence avec la répartition de référence est très significative. $\chi^2 = 837,18$, $ddl = 3$, $1-p = >99,99\%$.

Le χ^2 est calculé avec des effectifs théoriques égaux pour chaque modalité.

L'intervalle de confiance à 99% est donné pour chaque modalité.

Ce résultat, largement confirmé par nos observations et nos entretiens pose, en fait, simplement le problème de l'objectif fixé à la pratique sportive dans la cité : prévenir les violences. Car, pour ce faire, ne faudrait-il pas intéresser en priorité, ou du moins d'une manière équivalente, les plus jeunes ? Ne faudrait-il pas leur proposer des activités personnalisées ou, du moins, répondant à leurs désirs ? Ne devrait-on pas encadrer ces activités et favoriser l'intervention sur les terrains de sport d'animateurs ou d'éducateurs ? Les politiques préventives ne doivent-elles pas, en effet, s'inscrire dès le plus jeune âge et sur le long terme ? Les statistiques officielles relatives à la délinquance des jeunes comme les diverses recherches en la matière sont unanimes pour constater une juvénalisation des actes délinquants quels que soient leur lieu d'expression : le sport, la rue ou encore l'école (Debarbieux, 2001 ; Roché, 2001 ; Cusson, 2005, 2002).

La volonté de socialisation, sous-tendue dans la pratique sportive, est donc peut-être à considérer comme l'intégration progressive, dès le plus jeune âge, d'un « apprentissage de l'autocontrôle des pulsions » à travers le respect de normes et de règles certes, liées à la pratique sportive seulement, plus édulcorées, certainement, que celles qui régissent la vie sociale mais qui pourraient néanmoins représenter une étape vers une socialisation « moins située » dépassent le cadre restreint et fermé de « l'entre soi adolescent » de la cité.

Se pose, ainsi, tout simplement en corollaire le problème de la régulation de pratiques autogérées. En promouvant le sport dans les cités certains hommes politiques français n'ont fait que reproduire le « *panem et circenses* » de la Rome antique. Si des terrains ont été construits et mis à disposition des jeunes, ils l'ont été sans qu'aucun moyen humain ne vienne les compléter, les confirmer, les valider comme projets mobilisateurs et, quelque peu, transférables dans les autres sphères sociales comme l'école ou le travail par exemple. Ces propos nous ramènent inexorablement vers le déni de reconnaissance de ces jeunes dont on ne commence à s'intéresser, et à s'occuper, qu'à partir du moment où ils posent, non pas un problème d'ordre public mais bien, « d'ordre en public » pouvant mettre en péril l'image d'un quartier, d'une ville ou d'une région. Les politiques de « sécurisation » et d'occupation qui sont proposées aux jeunes passent ainsi, comme le soulignent Beaud et Pialoux (2003), à côté de l'essentiel : la fabrication sociale de la délinquance et de la violence. En ignorant les processus sociaux qui les conduisent à adopter ce type de comportements et en cherchant à calquer des réponses sous forme d'un « prêt-à-porter » on finit par croire effectivement que les APS peuvent être un « remède miracle » pouvant servir de « contre-feu immédiat à la violence des cités » (Duret, 2001).

Les installations sont, ainsi, mises en libre accès ce qui présente de nombreux avantages pour les jeunes : liberté d'aller et venir, liberté temporelle, aucune contrainte imposée par un quelconque animateur ou éducateur, etc. Certains jeunes plébiscitent d'ailleurs largement et ouvertement cette liberté.

Se pose, ici, le problème de la pertinence d'une socialisation par les APS en dehors de tout contrôle interrogeant, de nouveau, la pertinence de la question de la dualité ou de la complémentarité d'une socialisation par l'intériorisation progressive de normes sociales qui s'imposent, *a contrario* d'une socialisation de type communautaire (Durkheim, 1893 ; Tönnies, 1887). La communauté dont il est question dans les cités n'est en effet pas une communauté élargie et socialement hétérogène. Elle représente des catégories sociales (origines sociales, âges et sexes) relativement homogènes, possédant des codes, langages et valeurs précises qui développent une solidarité dont l'aboutissement n'est et ne peut être que le repli communautaire, voire communautariste.

Une première observation est le rapport de domination qui s'exerce entre jeunes (moins de 12 ans) et moins jeunes. « *La loi du plus fort* » réduit les plus jeunes, à l'instar des filles, au rôle de simples spectateurs, ou pouvant utiliser une partie du terrain lorsque l'action de jeu se déroule plus loin. Certains pratiquent, parfois, avec les plus grands. Ceux-là sont souvent d'un niveau technique relativement

élevé. Ils sont « protégés » par les « grands frères » à qui ils doivent, néanmoins, dans une logique de « *don et contre-don* » faire allégeance en leur permettant de marquer et de se valoriser comme l'ont observé, par ailleurs, Duret (1996) et Lepoutre (1997) :

« Les plus petits on les intègre parfois mais bon il faut qu'ils fassent leur preuve, qu'ils essaient pas de se la jouer sinon c'est pas la peine » (Garçon 16 ans).

« C'est pas facile de les faire jouer avec nous. Déjà physiquement ils sont moins forts alors on les fait jouer quand ils sont bons ou qu'on est pas assez nombreux. Bon on prend ceux qu'on connaît bien, toujours » (Garçon 15 ans).

Cette non participation des plus jeunes doit cependant être nuancée. Au mythe d'une jeunesse en errance ou des familles démissionnaires dans les banlieues¹⁰, se substitue une réalité sociale très différente : très peu de jeunes « traînent » en soirée dans la cité. La plupart d'entre eux rentre dès que leurs parents les sollicitent ou rentrent du travail et obtempèrent, la plupart du temps, sans rechigner. Les arguments évoqués par ces mêmes jeunes laissent entrevoir un contrôle parental affirmé :

« Mes parents ils veulent pas que je reste dehors », « quand ils sont pas là [les parents] j'ai pas intérêt à quitter l'appartement. S'ils l'apprennent je prends une raclée. J'ai pas le droit d'aller dehors tout seul » (Garçon 11 ans).

« C'est pas souvent que j'ai le droit d'aller sur les terrains ou alors j'ai une heure de retour impérative. Mes parents ils ne veulent pas me voir traîner avec d'autres dans la cité même pour aller faire du sport sur les terrains là en bas des immeubles. Ils ont peur que je devienne une racaille » (Garçon 11 ans).

Cette surveillance et ces contraintes familiales ne soulignent pas toujours, ou seulement, la dangerosité de la cité mais une réelle volonté éducative des parents, fût-elle par la contrainte.

« Moi mes parents ils veulent pas que je traîne au pied de l'immeuble. Pour eux le plus important c'est que je travaille et que je réussisse à l'école alors, ils veulent que je sois là, ils surveillent, ils font attention à ce que j'ai fait mes devoirs » (Garçon, 13 ans).

Cette surveillance des enfants est, de surcroît, censée permettre briser l'image stigmatisante d'un jeune habitant la cité et déambulant obligatoirement en « bande » dans le but potentiel de commettre des méfaits. La volonté de faire ses preuves, de réussir à l'école, d'obtenir une qualification et, par voie de conséquence un travail sont pour la plupart des parents est le seul moyen d'obtenir une meilleure insertion et intégration sociale.

« Moi mes parents ils me disent : « au lieu de te plaindre travaille. Regarde Zidane personne ne se pose la question de savoir s'il est d'origine étrangère. Zidane parce qu'il travaille et qu'il réussit il est français » (Garçon, 15 ans).

Une seconde observation consiste en la gestion des pratiques. Les règles sportives, le temps de pratique, la constitution des équipes sont, la plupart du temps, négociés et choisis entre protagonistes. On peut y voir le suggéraient, une

entrée en socialisation (Duret, Augustini, 1993 ; Chantelat, Fodimbi, Camy 1996). En édictant des règles, qui ne sont pas imposées de l'extérieur, ils pourraient être amenés à, davantage, peut-être, les respecter. Mais, est-ce certain ?

Nous n'avons à ce stade de nos travaux et recherches aucune réponse à formuler à ce niveau. Simplement un questionnement : ne risque t'on pas, là encore, de renforcer le repli communautaire ? En jouant « entre soi » (nous reviendrons *infra* sur la question de refus de l'altérité), en édictant ses propres règles, en pratiquant des APS autogérées en dehors de toutes contraintes liées aux activités sportives ou sociales ordinaires, n'est-on pas en train de favoriser chez ces jeunes le repli dans un « entre soi » qui, loin d'être le prémisses d'une socialisation, serait le terreau du repli communautariste ?

En comparant les critères de Duret (2001) pour distinguer sport dans la cité et sport fédéral, et ceux utilisés par Elias et Dunning (1986) pour différencier les jeux ancestraux des sports modernes on peut se demander s'il n'apparaît pas, dans les pratiques sportives au sein de la cité, la résurgence d'un certain archaïsme et un retour aux jeux anciens, avec des règles négociées au sein de la communauté (opposées, donc à l'universalisme sportif) marquant un néo-tribalisme sportif ? Retour qui interdirait, finalement, tout échange avec les autres ou, plutôt, qui serait susceptible de créer des processus de séparation en exacerbant les processus identitaires : « dis moi qui est l'autre –comment et à quoi il joue- et je saurai qui je suis ! ». En ne fournissant que les moyens structurels et non humains (encadrement) au sport ces initiatives de politiques nationales ou davantage locales naturalisent la pratique sportive entendue comme pacifiante et socialisante en soi, reproduisant ainsi l'idéologie de Pierre de Coubertin d'un sport bon par nature et par essence. Idéologie, ô combien conservatrice et aristocratique, qui distinguait précisément les APS bonnes pour les catégories les plus aisées et celles qui étaient recommandées pour les Autres (Héas, Léziart, 1999).

Pratiques « ethnicisées » et refus de l'altérité.

Mais la chose la plus remarquable et surprenante, lorsque l'on fréquente les plateaux sportifs des cités, est ce que nous pourrions appeler « *l'ethnicisation des pratiques* », avec toutes les précautions nécessaires à l'emploi de ce vocable. C'est la distinction « eux-nous » opérée par Poutignat et Streiff-Fenart (1995) qui sera retenue ici. Processus dynamiques oscillant entre « exo » et « endo identifications » (Ans, 1999, 1997), confirmant les relations entre proches, pairs, tout en se confrontant aux Autres.

Les terrains de basket-ball sont essentiellement fréquentés par de jeunes « noirs », tandis que ceux de football le sont par les « blancs ou les gris (*dixit*) » comme ils se désignent eux-mêmes. De prime abord, les discours tenus par ces jeunes indiquent qu'il s'agirait d'une conséquence de la médiatisation de ces

sports, et notamment de la *NBA* dominée par les joueurs noirs. Comprendre pourquoi ils privilégient le basket-ball, alors que l'Equipe de France de football possède en ses rangs de nombreux joueurs noirs de grande valeur, mériterait une analyse que nos investigations ne permettent pas.

Néanmoins, la pratique est réellement ségréguée au point qu'il est inenvisageable, dans certaines cités, qu'un « blanc » puisse participer à un match de basket-ball ; l'inverse est vrai également pour le football, à moins que le joueur potentiel n'ait de très bons amis dans cette équipe et que sa valeur technique soit reconnue. Nuançons néanmoins quelque peu ce propos, qui pourrait laisser supposer la construction d'un « communautarisme ethnique ». Tout d'abord la couleur de peau n'induit pas obligatoirement un sentiment d'appartenance à une communauté qu'il serait abusif de considérer comme « générique ». Les différences culturelles, religieuses, spatiales différencient bien plus les individus que la couleur de peau ne les rassemble. Ces cités sont, en effet, devenues depuis les années 1970/1980, en France, des « quartiers d'exil » et des lieux de relégation. Les populations y ont souvent été « rassemblées », par les loueurs et les organismes sociaux, selon un profil social qui ne laisse aucun doute dans ce long processus de transformation qui voit passer les grands ensembles convoités et recherchés à des lieux décrits par les médias comme des sortes de « no man's land » (Bachmann et Le Guennec, 1996). La fréquentation et l'ethnisation des pratiques ne sont en fait, probablement et pour l'essentiel, que le reflet de l'homogénéité sociale des quartiers que vient renforcer la proximité spatiale de certaines installations sportives.

Néanmoins les résultats laissent apparaître le refus de « l'étranger » de celui que l'on ne connaît pas, qu'ils ne croisent, le plus souvent, pas puisqu'il n'est pas du quartier. A la question fermée « avec qui viens-tu sur les terrains de sport ? », à aucun moment n'apparaît la réponse « avec des amis d'autres quartiers ou d'autres cités ».

Relationnel	Nb. cit.	Intervalles de confiance
Avec mon/mes frères et sœurs	65	8,5% < 12,2 < 15,8%
Avec des amis qui habitent la cité	246	40,6% < 46,2 < 51,7%
Avec des amis qui habitent le même immeuble	186	29,6% < 34,9 < 40,2%
Seul	36	4,0% < 6,8 < 9,5%
Total	533	

Tableau III : Pratique sportive et relations aux autres.

La différence avec la répartition de référence est très significative. $\chi^2 = 222,22$, ddl = 3, 1-p = >99,99%.

Le χ^2 est calculé avec des effectifs théoriques égaux pour chaque modalité.

L'intervalle de confiance à 99% est donné pour chaque modalité.

Les réponses sont très homogènes. La proximité sociale et spatiale caractérise les interactions sociales. Cela peut être lu et interprété dans les deux sens. En tout premier lieu, comme le refus ou la peur de l'autre, que l'on ne connaît pas. Comme l'ont montré Elias & Scotson (1965) la stigmatisation des autres et leur

rejet ne sont pas le fait des seuls nantis réfugiés dans de paisibles quartiers, ce peut être celui aussi de gens déshérités dont la proximité sociale avec les nouveaux arrivants leur fait craindre la perte d'un statut social difficilement acquis et non stabilisé aux yeux de ceux qui se situent plus haut dans l'échelle sociale. Les relations s'étalonnent, alors, autour d'une opposition classique en sociologie entre « Etablis » (*Established*) et « Marginaux » (*Outsiders*). Articulation/confrontations que nous retrouvons dans nombres d'autres pratiques physiques et sportives (Héas, 2005), mais qui, au sein des cités, stigmatisent les pratiquants en renforçant des expériences et des socialités de personnes exclues, ghétoïsées. L'ancienneté dans le quartier devient l'étalon des relations sociales confirmant le pouvoir dévolu aux résidents de longue date au détriment des nouveaux résidents. Le refus de la relation à l'autre vient conforter l'image que chacun se fait de soi à l'intérieur d'un groupe social. Rester entre soi est et demeure sécurisant.

En second lieu, cette peur de l'autre prend corps et sens dans les stigmates à l'œuvre dans ces espaces urbains. Le repli sur soi, entre soi, est une manière de se protéger des lazzis, quolibets, préjugés et autres jugements de valeurs. Mais cette interprétation, pour intéressante qu'elle soit, est, cependant, en partie contredite par la territorialisation de l'espace sportif.

Entrer en relation	Nb. cit.	Intervalles de confiance
Venir sur nos terrains est une provocation	368	37,9% < 42,2 < 46,5%
Rivalités entre cités	191	18,3% < 21,9 < 25,5%
Antécédents (altercations, bagarres, etc.) avec ces jeunes	176	16,7% < 20,2 < 23,7%
Ils n'ont pas à venir sur notre territoire	90	7,7% < 10,3 < 13,0%
Nous n'allons pas chez eux	47	3,4% < 5,4 < 7,3%
Total	872	

Tableau IV : Les raisons invoquées à la territorialisation de l'espace sportif.

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (2 au maximum).

La différence avec la répartition de référence est très significative. $\chi^2 = 350,42$, ddl = 5, 1-p = >99,99%.

Le χ^2 est calculé avec des effectifs théoriques égaux pour chaque modalité.

L'intervalle de confiance à 99% est donné pour chaque modalité.

Les terrains de sports sont effectivement des territoires très souvent marqués, tagués, pour bien signifier à ceux de l'extérieur qu'il appartient aux jeunes de telle ou telle bande, de telle ou telle cité. La venue des autres est alors vécue non plus comme une peur, mais comme une provocation inenvisageable qui appelle réparation dans la violence. Les raisons invoquées sont communes aux multiples fonctionnements groupaux étudiés en sociologie ou en psychologie sociale et ressemble à s'y méprendre aux antagonismes entre supporters du football (Bodin, 2003) :

« Ils n'ont rien à venir faire sur nos terrains. Ces terrains ils sont à nous. Si d'autres venaient des autres cités se seraient de la provocation et là... bon on laisserait pas faire » (Garçon 14 ans).

« Déjà qu'on supporte pas que les jeunes des autres immeubles viennent sur notre terrain alors j'imagine même pas qu'un jeune d'une autre quartier vienne chez nous. Ce serait la baston à coup sûr » (Garçon 15 ans).

La raison ne tient pas seulement à la rareté du « produit », le terrain, mais bien à la territorialisation d'un espace considéré comme sien et dont l'envahissement serait vécu comme autant de provocation, voire, comme une invasion. Ces observations et ces discours sont confortés par ce que nous évoquions précédemment à savoir, d'une part, l'homogénéisation sociale des cités qui vient renforcer cette distinction « eux-nous » dans un repli communautaire et, d'autre part, l'absence de moyens humains, d'animateurs susceptibles de réguler l'activité sportive mais aussi tout simplement les relations sociales.

La pratique sportive est donc centrée sur la cité. Ce constat est renforcé par le fait que seulement 23,7 % des jeunes interrogés pratiquent également en club. La socialisation par le sport dans la cité, conçue comme le fait d'entrer en relation avec les autres, est prise en défaut. Il s'agit d'une socialisation dans « l'entre soi » sans ouverture aux autres ou vers les autres. Comme l'a montré, Fize (1993), cette forme de socialisation n'est pas à négliger car elle marque tout à la fois un passage « obligé » chez les adolescents mais demande aussi une mise en relation, faite de négociations, de compromis, de règles qu'il faut respecter. Elle ne peut donc suffire, seule, à penser et favoriser l'insertion ou l'intégration sociale.

Le refus du sport fédéral comporte, cependant, plusieurs dimensions. La première concerne les contraintes temporelles (horaires d'entraînement fixes à respecter, calendrier sportif, participations aux compétitions et aux stages etc.) qui s'opposent à la libre pratique selon son envie et ses disponibilités dans la cité. Contraintes qui ont d'ailleurs parfois pour conséquence un taux élevé de non relicenciement dans certains clubs et pour certaines catégories d'âge (Bodin, Héas, 2002) :

« Moi j'ai pratiqué en club mais il faut que tu sois là à l'heure qu'on te dit, tu dois faire ce qu'on te dit, t'as pas le droit de manquer des compét... J'en ai eu marre de tout ça » (Garçon 15 ans).

A ce constat peut se substituer deux interprétations distinctes : celle d'un sport civil trop contraignant incapable de s'adapter à la diversité de ses pratiquants ou s'intéressant à certaines catégories (compétiteurs, garçons, jeunes, etc.) plutôt qu'à d'autres, ou à l'inverse celle de jeunes qui refusent ou réfutent toute idée de contrainte posant d'emblée ici la question du double mécanisme nécessaire à tout processus d'intégration : vouloir s'intégrer à un groupe quelconque et être intégré par ce groupe.

La deuxième raison tient au refus du mélange social, refus qui, comme nous l'avons évoqué précédemment, tient tout à la fois dans la peur et le rejet de l'autre.

La troisième raison est le corollaire de la précédente à savoir la peur du monde extérieur avec des codes vestimentaires, comportements et langagiers que l'on ne maîtrise pas obligatoirement. Tout leur paraître et, par conséquent, leur « être », trahit alors leur origine sociale, et plus prosaïquement, leur origine résidentielle. Ils se retrouvent ainsi souvent en décalage et de nouveaux rejetés ou stigmatisés :

« J'ai joué dans un club de foot mais c'était pas ceux de mon quartier. J'étais allé là-bas car c'est un entraîneur qui m'avait dit d'y aller. Ils me mettaient à l'écart, ils se foutaient de moi car j'étais pas de chez eux quoi » (Garçon, 14 ans).

« Mon père il m'avait inscrit au foot dans un club bien quoi mais bon la manière dont je parlais, dont j'étais habillé bon quoi... comment te dire... ils savaient que j'étais de la cité quoi et je leur faisais peur parce que pour eux un jeune des cités c'est forcément un voyou alors j'ai préféré pas rester » (Garçon 16 ans).

La quatrième raison tient à l'aspect financier. Le sport, contrairement aux idées reçues n'est pas abordable par tous et ce quelle que soit l'activité. Au montant de la cotisation vient s'ajouter l'équipement, quand celui-ci n'est pas fourni comme au football, mais également et surtout le coût des déplacements et des stages. Il est souvent plus facile à ces jeunes d'affirmer devant les autres :

« le sport en club ça ne m'intéresse pas », « les clubs c'est pour les bouffons » (Garçon 16 ans)

que de reconnaître, comme il le fera loin du regard des autres un plus tard que :

« De toute façon bon mes parents ne pouvaient pas payer le sport. C'était trop cher pour eux. Alors c'est vrai que j'ai préféré leur dire que j'en avais plus envie et aux autres que c'était nul »

Le refus du sport fédéral, quelles qu'en soient les raisons, ne fait que renforcer la différence (Wieviorka, 2001) et la disqualification sociale (Paugam, 1991) vécues, intégrées et subies par ces jeunes. Toutefois, on ne verrait ici que la face négative de l'ethnicité et de la communauté (Wieviorka, 1993), sans doute en existe-t-il une autre et on peut légitimement se demander s'il existe un « sport » de résistance, un sport contre la domination, celle de la violence en soi, peut-être, celle symbolique du mépris de la culture populaire. Ce refus de l'altérité et cette ethnicisation des pratiques est avant toute chose un moyen de se protéger du regard des autres. Ne pourrait-on pas au contraire avoir une lecture sinon enchantée du moins positive des rapports du sport et de la violence ? Le sport « communautaire », fortement localisé, peut aussi être un sport d'intégration, de socialisation par un groupe de pairs qui n'est pas forcément centré vers la

délinquance et la violence, qui la rejette même, comme signe et conséquence d'un univers marchand et concurrentiel où la communauté n'a pas sa place.

Ainsi, au Brésil, certains chercheurs ont montré combien la communauté s'emparait, parfois, du sport pour faire du lien, et combien ce lien civil d'un autre genre pouvait exprimer des solidarités, et finalement une démocratie locale davantage intégrative (Blaya & Debarbieux, 2000). Ainsi de la *capoeira* brésilienne, cet art du combat qui est plus danse que destruction, même symbolique, dans lequel il convient justement de ne pas toucher l'adversaire, mais d'esthétiser la force et l'agilité. Refus précisément de la récupération, souhait du maintien des racines populaires, celles des *favelas*, celles des plus pauvres. Nos interlocuteurs ne sont pas que les jouets de l'exclusion, premières victimes de la violence, ils en sont aussi les meilleurs experts (Canada, 1998), et savent utiliser le sport, un sport alternatif, pour s'organiser contre elle.

EN GUISE DE CONCLUSION : LA SOCIALISATION PAR LE SPORT ENTRE VISION HOLISTE ET DÉFAUT EN MATIÈRE DE POLITIQUE SPORTIVE.

Dès lors, concevoir le sport comme le remède miracle à la violence des cités semble relever de l'utopie à moins que cela ne pose tout simplement le problème de mesures prises dans l'urgence médiatique sans étude préalable et avec trop peu d'évaluations a posteriori.

Il est bien évident que demander au sport de résoudre rapidement la question des violences urbaines semble d'autant plus présomptueux que les hommes politiques succombent, en ce domaine, à la tentation du sociologisme. Affirmer que les APS seraient le moyen le plus approprié pour que les jeunes se transforment d'individus considérés comme « asociaux » en être sociaux et espérer que les valeurs intrinsèques supposées des APS, soient acquises à travers la pratique et transférées aux autres domaines sociaux, relève d'une vision holiste qui présume de la primauté de la société sur l'individu. La socialisation est envisagée comme le produit d'une incorporation, d'une intériorisation des normes et des valeurs par les individus, nonobstant le fait que celle-ci puisse se faire dans le cadre d'interactions dynamiques et permanentes.

Encore aurait-il fallu que la construction des espaces sportifs « autogérés » soit accompagnée de passerelles vers le sport fédéral. Non pas que celui-ci soit meilleur (les tricheries diverses y sont également de mise), ou plus socialisant mais tout simplement parce qu'il présente, davantage, certainement, que le sport dans la cité, d'hétérogénéité sociale. Il constitue aussi, à sa manière, une forme d'ouverture toute relative, mais ouverture tout de même sur le monde. Ce

mélange social induit ou permet la connaissance et l'acceptation de l'Autre. Mais ces passerelles n'existent pas ou trop peu. Combien de clubs organisent des actions, des tournois, des démonstrations ou des animations dans les cités ? Combien de sportifs de renom s'y déplacent ? Ce sont les politiques sportives des collectivités locales qui sont à repenser en termes d'obligations faites aux clubs fédéraux. Singulièrement dans la plupart des collectivités locales ce sont les clubs implantés dans les quartiers les plus riches, possédant les dirigeants les mieux introduits dans le réseau politico-sportif qui bénéficient des aides et subventions les plus importantes favorisant, de fait, la ségrégation sociale. Le même raisonnement est à l'œuvre en ce qui concerne le sport carcéral (Bodin, D., Robène, L., Héas, S. Sempé, G. 2007). Ne serait-ce qu'au regard d'un simple ratio subvention versée/nombre de licenciés. Les clubs sportifs ne devraient-ils pas, en effet, avoir une obligation d'animer au moins ponctuellement les APS dans les cités ?

Les pratiques sportives mises en place relèvent trop souvent de la « pédagogie couscous ou du social ethnique », pour reprendre les mots de El Houali El Houssaine (2001). Les plateaux sportifs offrent toujours sensiblement le même équipement : principalement des terrains de basket-ball et de football, quelque fois des tables de ping-pong en béton précontraint... rigoureusement inutilisables. Les jeunes « blancs, gris ou noirs » considérés comme désœuvrés sont censés s'intéresser à ces activités. Il s'agit là d'une vision réductrice de la jeunesse sportive, qui repose en partie peut-être sur le nombre de licenciés de ces fédérations, sur la prévalence des représentations et les modèles dominants en matière de spectacularisation et de médiatisation notamment, à moins qu'il ne s'agisse tout simplement du poids de celles-ci sur les politiques nationales ou locales en matière d'équipements urbains ? Chantelat et al. ont montré dans leur étude sur la banlieue lyonnaise que les jeunes des cités pouvaient aussi être intéressés par d'autres activités comme l'escalade par exemple. En ne prenant pas l'avis de ces jeunes, ne s'est-on pas privé d'une réelle politique de prévention ? Car interroger et discuter avec ces jeunes, c'est tout à la fois reconnaître leur existence et leur compétence. La négociation est aussi l'apprentissage du respect mutuel. C'est également la mise en place d'un contrat, qui pour moral qu'il soit avec des mineurs, définit des besoins et des objectifs, fixe des possibles et des interdits, des règles et des normes : bref, socialise. Trop souvent, ces jeunes ne représentent rien, considérés alors abusivement comme des délinquants potentiels, jugés sur leur langage et leurs tenues, appartenant pour un certain nombre à des familles mal insérées socialement. Dès lors, ne peut-on faire nôtre les propos d'Elias et Scotson (1965): « ces jeunes qui, sachant qu'ils indisposaient ceux qui les traitaient en parias, trouvaient là une incitation supplémentaire, peut-être l'incitation majeure à mal se conduire ». Ainsi, alors que certaines installations étaient régulièrement dégradées, Chantelat et al. remarquent que celles qui ont été négociées sont préservées. Mais, en limitant les pratiques sportives au football et au basket-ball, peut-être a-t-on tout simplement oublié de concevoir ou d'imaginer la mise en place d'APS structurantes comme les activités à risque plébiscitées de nos jours par un grand nombre de jeunes pour les sensations qu'elles procurent (Le Breton, 1991, 2002 ;

Clément 2000 ; Loret, 2002) et qui, de surcroît, nécessitent une adaptation des individus au milieu, le recours parfois obligé à l'autre, l'adulte, le moniteur sans lequel tout danger ou toute difficulté ne peuvent être écartés, mais aussi pour leur montrer, comme dans le cas du surf, qu'il existe d'autres horizons et d'autres possibles que les limites verticales des barres de la cité (Héas, Bodin, 2001 ; El Houllali El Houssaïne, 2001).

Les politiques sportives en la matière sont nécessaires et bénéfiques mais n'est-il pas utopique de penser que ces pratiques sportives peuvent être facteur de socialisation, lorsqu'elles ne sont que des politiques venues « de l'Autre », du monde des inclus¹¹ ? Ne faudrait-il pas valoriser un sport dans la « cité », qui n'est pas celui des élites, un sport qui loin d'être un sport pour noble reste un art noble du populaire ? Utopie ou nécessité ? Les publics touchés par les activités physiques et sportives ne sont-ils pas ceux qui sont les moins engagés dans la déviance et la délinquance ? Ne faudrait-il pas également axer davantage les actions vers les plus jeunes (9/13 ans) dont le taux de délinquance est en augmentation et qui sont en fait exclus par les plus grands ? Alors il y aurait une véritable démarche de prévention. Les associations sportives dûment et parfois beaucoup trop subventionnées, au regard d'un simple ratio licenciés/subvention ou pratiquants/subventions, par les municipalités ne devraient-elles pas avoir une obligation à animer les quartiers difficiles et favoriser la pratique sportive des jeunes, en s'appuyant sur l'expérience parfois séculaire de celles qui le font au jour le jour, dans une action sans éclat, mais non sans liberté ? Le problème s'est trouvé posé, sans suite, en 2003 lors du vote du budget de la Ville de Paris avec la subvention allouée au PSG. C'est peut-être à ce prix que le sport favorisera réellement la socialisation des jeunes en difficulté plutôt que de continuer d'entretenir une dualité dans la socialisation (entre les groupes d'appartenance et dans la société en général).

Les APS peuvent sans nul doute participer à la socialisation des jeunes des cités, ne serait-ce que parce qu'elles révèlent bien souvent, à travers de réelles compétences, des jeunes qui sont ordinairement « exclus » ou disqualifiés dans d'autres domaines sociaux comme l'école. Encore faut-il que les actions soient réfléchies et non pas seulement conçues comme un pansement aux vertus quasi-magiques, capable de résorber immédiatement les plaies sociales, autrement plus longues à cicatrifier. La majorité des programmes de prévention par le sport, jugés comme efficaces, considèrent en fait le sport comme une partie de la solution et non comme l'unique et miraculeuse solution. Si certaines évaluations aux USA s'avèrent encourageantes¹² il convient cependant de rester circonspect. Comme le suggère Debarbieux (2007) nous manquons tout autant de recul que de réels programmes d'évaluation des actions : « restons prudent, malgré quelques tentatives d'évaluation de ce type de programmes en Europe, particulièrement en UK, nous manquons encore de données suffisantes. La pratique évaluative pour laquelle ce texte plaide n'est pas assez répandue. Inclure dans ces programmes une évaluation indépendante est sans doute une des conditions à la révolution de la prévention vers l'efficacité.

BIBLIOGRAPHIE :

Ans, A. M. d', (1999). Ethnie et ethnicité in A. Akoun, P. Ansart, *Dictionnaire de Sociologie*. Paris, Le Robert/Seuil, pp. 196-197.

Austin, M., Vidal-Naquet, P. (1979). *Economies et sociétés en Grèce ancienne*. Paris, Armand Colin.

Bachmann, C., Le Guennec, N. (1997). *Autopsie d'une émeute. Histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier*. Paris, Albin Michel.

Bachmann, C., Le Guennec, N. (1996). *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*. Paris, Hachette, coll. Pluriel, édition 2002.

Barthes, R. (1966). « Introduction à l'analyse structurale du récit ». *Communications*, 8, p. 1-27.

Barthes, R. (1981). *L'analyse structurale du récit*. Paris, Seuil.

Bazin, H. (1995). *La culture hip-hop*. Paris, Desclée de Brouwer.

Beaud, S., Pialoux, M. (2003). *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*. Paris, Fayard.

Beauvoir, S. de. (1949). *Le deuxième sexe*. Paris, Gallimard, coll. Idées, 2 tomes, édition 1977.

Becker, H-S. (1986). « Biographie et mosaïque scientifique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, **62-63**, pp. 105-110.

Begg, DJ., Langley, JD., Mofitt, T., Marshall, SW. (1996). Sport and delinquency: an examination of the deterrence hypothesis in a longitudinal study. *British Journal of Sports Medicine*, **30**, pp. 335-341.

Bertho, A. (2006). Bienvenue au 21^e siècle, In : Collectif, *Banlieue, lendemains de révolte*, Paris, La Dispute, coll. Regards, pp. 29-42.

Blaya, C., Debarbieux, E. (2000). La construction sociale de la violence en milieu scolaire in P. Baudry, C. Blaya, M. Choquet, E. Debarbieux, X. Pommereau, *Souffrances et violences à l'adolescence. Qu'en penser, que faire ?* Paris, ESF.

Bodin D., (2006). « Violences ». In : B. Andrieu (dir.), *Le dictionnaire du corps*, Paris, Editions du CNRS, février, pp. 516-517.

Bodin, D. (2005). « Violence in schools in Europe and Central Asia : Knowledge, research, programs, limits and questioning ». Background paper given to UN-UNICEF to prepare the Regional Consultation of Ljubljana (Slovenia) in July 2005 "*Violence Against Children, in Europe and Central Asia*" 2005, 27 pages. Rapport disponible en anglais et français sur <http://www.violencestudy.org/europe-ca/index.html>

Bodin, D. (2004). « Sports et Violences. De leurs manifestations à leurs préventions ». Habilitation à diriger des recherches, soutenue le 6 décembre 2004 à l'Université Haute Bretagne Rennes 2.

Bodin, D. (2003). *Le hooliganisme*. Paris, PUF, coll. Que sais-je ?

Bodin, D., Debarbieux, E. (2003). Révéler l'impensable ou la question de l'homosexualité dans le sport de haut niveau in P. Duret, D. Bodin (dir.) *Le sport en questions*. Paris, Chiron, coll. Sports études, pp. 161-172.

Bodin, D., Héas, S. (2002). *Introduction à la sociologie des sports*. Paris, Chiron, coll. Sports études.

Bodin, D., Robène, L., Héas, S. (2004). *Sports et violences en Europe*. Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe.

Bodin, D., Robène, L., Héas, S., Sempé, G. (2007). Le sport en prison entre insertion et paix sociale. Jeux, enjeux et relations de pouvoirs à travers les pratiques corporelles de la jeunesse masculine incarcérée. *Le Temps de l'histoire, revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, **9**, pp. 145-172.

Bodin, D., Sempé, G., Criado-Contrera, A. (2004). Le sport en prison : de l'insertion recherchée à la possible socialisation. Actes du colloque de Rabat, 24 au 28 mars 2004, 89-111. (conférence plénière).

Bonelli, L. (2006). « Les raisons d'une colère », *Manière de voir*, **89**, pp. 6-10.

Canada, G. (1998). *Etats-Unis : des enfants et des armes*. Paris, ESF.

Chantelat, P., Fodimbi, M., Camy, J. (1996). *Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*. Paris, L'harmattan, coll. Espaces et temps du sport.

Chesnais, J-C. (1981). *Histoire de la violence*. Paris, Robert Laffont, coll. Pluriel.

Chevalier, L. (1978). *Classes laborieuses, classes dangereuses*. Paris, Librairie académique Perrin, édition 2002.

Clément, M. (2000). *Sport et insertion*. Grenoble, PUS.

Collectif, (2006). *Banlieue, lendemains de révolte*. Paris, La Dispute, coll. Regards.

Courtine, F. (1980). *La « sportification » pénitentiaire. De la « roue » au « Ballon... Prisonnier »*. Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle, UER de sociologie. Université Paris VII.

Cusson, M. (2005). *La délinquance une vie choisie. Entre plaisir et crime*. Québec, éditions Hurtubise, HMH, Cahiers du Québec – Coll. Droit et Criminologie.

Cusson, M. (2002). *Prévenir la délinquance*. Paris, Puf, Coll. Criminalité internationale.

Debarbieux, E. (2007). Sports, Violences, prévention : le pari des Lumières. *International Review on Sport and Violence*, 2007-1, <http://www.irsv.org/>.

Debarbieux, E. (2007). Sports, violences, prévention : le pari des lumières in L. Robène, D. Bodin, S. Héas, P. Roussel (eds), *Sports, Violences et Racisme en Europe*. Actes de la conférence internationale organisée à Rennes (France) par Le conseil de l'Europe et l'Université Haute Bretagne de Rennes 2 du 2 au 5 avril 2007. CD Rom, Strasbourg, éditions du Conseil de l'Europe.

Damo, A-S. (2007). Senso de jogo. *Esporte e sociedade*, 2-5, <http://www.lazer.cefd.ufrj.br/espsoc/html/es103.html>.

Debarbieux, E. (2001). Le « savant », le politique et la violence : vers une communauté scientifique européenne sur la violence à l'école ? in E. Debarbieux & C. Blaya (dir.) *La violence en milieu scolaire. 3- Dix approches en Europe*. Paris, ESF, pp. 9-24.

Debarbieux, E., Blaya, C., Bruneaud, J-F, Cossin, F., Mancel, C., Montoya, Y., Rubi, S. (2002). *L'oppression quotidienne. Recherches sur une délinquance des mineurs*. Rapport dactylographié remis à l'IHESI.

Delzescaux S., (2001). *Norbert Elias : une sociologie des processus*, Paris, L'Harmattan.

Demazière, D., Dubar, C. (1997). *Analyser les entretiens biographiques*. Paris, Nathan.

Dhoquois, A. (2006). *Banlieues créatives en France. 150 actions dans les quartiers*. Paris, Autrement.

Dubet F. (1994). *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.

Dubet, F., Lapeyronnie, D. (1992). *Les quartiers d'exil*. Paris, Seuil.

Duret, P. (2001). Le sport comme contre-feu à la violence des cités in D. Bodin (dir.), *Sports et violences*. Paris, Chiron, coll. Sports études, pp. 109-118.

Duret, P. (1996). *Anthropologie de la fraternité dans les cités*. Paris, PUF, coll. Le sociologue.

Duret, P., Augustini, M. (1993). *Sport de rue et insertion sociale*. Paris, INSEP.

Durkheim, E. (1893). *De la division du travail social*. Paris, PUF, coll. Quadrige, édition 1960.

Ehrenberg, A. (1991). *Le culte de la Performance*. Paris, Pluriel.

Elias, N., Dunning, E. (1986). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris, Fayard, traduction 1994.

Elias, N., Scotson, J.L. (1965). *Logiques de l'exclusion*. Paris, Fayard, traduction 1997.

Elias, N. (1969b). *La dynamique de l'occident*. Paris, Calmann-Lévy, coll. Agora, traduction française 1975.

- Ellyas, A-B. (2006). « Replis communautaires à Sarcelles ». *Manière de voir*, **89**, pp. 46-48.
- El Houllali El Houssaïne, H. (2001). La planche du salut in D. Bodin, (dir.) *Sports et violences*. Paris, Chiron, coll. Sports études, pp. 133-146.
- Farge A., Laé J. F., (2000). *La fracture sociale*, Bruxelles, Desclée De Brouwer.
- Farrell, W. C., Johnson, J. H., Sapp, M., Pumphrey, R. M., Freeman, S. (1996). Redirecting the lives of urban black males: An assessment of Milwaukee's Midnight Basketball league In I. Carlton-LaNey & N. Y. Burwell (Eds.), *African American Community Practice Models*. New York, The Haworth Press, pp. 91-107.
- Felonneau, M-L., Busquets, S. (2000). *Tags et grafs. Les jeunes à la conquête de la ville*. Paris, L'harmattan.
- Fize, M. (1993). *Les bandes : « l'entre soi » adolescent*. Paris, Desclée de Brouwer.
- Fourastié, J. (1979). *Les trente glorieuses*, Paris, Fayard.
- Freud, S. (1923). Le moi et le ça in *Essais de psychanalyse*. Paris, Payot, pp. 219-275.
- Gottfredson, D.C. (2001). *Schools and delinquency*. Cambridge, University Press.
- Greimas, A.J. (1970). *Du sens. Essais sémiotiques*. Paris, Seuil.
- Greimas, A.J. (1966). *Sémantique structurale*. Paris, Larousse.
- Guibert Ph., Mergier A., (2006). *Le Descenseur social : enquête sur les milieux populaires*, Fondation Jean-Jaurès, Paris, Editions Plon
- Habermas, J. (1973). *La technique et la science comme idéologie*. Paris, Gallimard.
- Hajjat, A. (2006). « Quartiers populaires et désert politique ». *Manière de voir*, **89**, pp. 23-29.
- Hatzfeld, M. (2006). *La culture des cités. Une énergie positive*. Paris, Autrement.
- Héas S., (2007). « Sports », In : M. Marzano (dir.), *Dictionnaire du corps*, Paris, PUF/quadrige, janvier.
- Héas S., Meunier D., Bodin D., Robène L., Blumrodt J., (2006). « Sports et publicités imprimées dans les magazines en France : une communication masculine dominante et stéréotypée ? », *Etudes de communication*, **29**, automne.
- Héas S., Bodin D., Robène L., (2005). « Des dessins révélateurs des violences symboliques perpétrées dans les sports dominants ? L'exemple du football féminin ». In : B. Gaillard, *Les violences en milieu scolaire et éducatif. Connaître, prévenir, intervenir*, Rennes, PUR, pp. 321-330.
- Héas, S., Bodin D., Robène L., Chavet M., Aït Abdelmalek A., (2005). « Les Vietnamiens en France : essai d'analyse de l'évitement versus du dévoilement

stigmatisants par la pratique sportive », *Migrations société*, vol. 17, **97**, janvier/ février, pp. 105-122.

Héas S., Bodin D., Amossé K., Kerespars S., (2004). « Football féminin : "C'est un jeu d'hommes" », *Cahiers du Genre*, **36**, pp. 185-203.

Héas S., Saïdi Th., (2000). Rapport d'enquête auprès des 309 associations sportives rennaises : profils des pratiquants, emplois offerts et utilisations des équipements, U.F.R.A.P.S./Office des sports de Rennes, juin.

Héas S., Bodin D., (2001). « L'observation permanente des océans et l'éducation comme impératifs stratégiques de *Surfrider Foundation Europe* ». In : M. Desbordes et al., *Stratégie des entreprises dans le sport, acteurs et management.*, Paris, Economica, pp. 159-180.

Héas S., Léziart Y., (1999). « Nervosité et sports aux débuts du XXème siècle ; Pierre de Coubertin : pionnier de la relaxation sportive ? », *S.T.A.P.S.*, **48**, hiver, pp. 39-54.

Heinich, N. (1999). *L'épreuve de la grandeur*. Paris, La découverte.

Jeu, B. (1987). *Analyse du sport*. Paris, PUF, Coll. Pratiques corporelles, édition 1992.

Lagrange, H. (2002). « Violence, répression et civilisation des mœurs ». *Les cahiers de la sécurité intérieure*, **47**, pp. 9-30.

Latour, B. (2001). *L'espoir de Pandore ; pour une version réaliste de l'activité scientifique.*, Paris, La Découverte, (traduction d'un texte de 1999).

Le Breton, D. (1991). *Passions du risque*. Paris, Métailié.

Le Breton, D. (2002). *Conduites à risque*. Paris, PUF.

Lepoutre, D. (1997). *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*. Paris, Odile Jacob, édition 2001.

Loret, D. (2002). Le corps extrême in D. Le Breton (Ed.), *L'adolescence à risque*. Paris, Autrement, collection Mutations.

Mauger, G. (2006). *Les bandes, le milieu et la bohème populaire. Etudes de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires*. Paris, Belin, Coll. Sociologiquement.

Marshall, C., Rossman, G. B. (1989). *Designing Qualitative Research*. Beverly Hills (CA), Sage, 2ème édition 1998.

Menesson, C. (2005). *Etre une femme dans le monde des hommes. Socialisation sportive et construction du genre*. Paris, L'Harmattan, collection Sports en Société.

Morin, E. (1984). *Sociologie*. Paris, Fayard, coll. Points-essais, édition 1994.

Mucchielli, L. (2005). *Le Scandale des "tournantes". Dérives médiatiques et contre-enquête sociologique*. Paris, La Découverte.

- Muchielli, L. (2001). *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*. Paris, La découverte, édition 2002.
- Muchielli, L. (2000). Le contrôle parental du risque de délinquance juvénile : un bilan des recherches. *Les cahiers de la sécurité intérieure*, **42**, pp. 127-146.
- Passeron, J.-C. (1987). « Attention aux excès de vitesse », *Esprit*, numéro spécial : « Le nouvel âge du sport », **4**, pp. 129-134.
- Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale*. Paris, PUF, coll. Quadrige, édition 2002.
- Penven, A., Bonny, Y., Roncin, C. (2002). *Au cœur de la cité. Vivre ensemble, travailler, s'engager*. Rennes, Pur.
- Poutignat, P., Streiff-Fenardt, J. (1995). *Théories de l'ethnicité*. Paris, PUF, coll. Le sociologue.
- Robène, L. (2006). « La 'marchandisation' des techniques sportives » in L. Robène, Léziart, Y. (dir). *L'homme en mouvement. Histoire et anthropologie des techniques sportives - 1. Techniques sportives et société*, Paris, 2006, 303-329.
- Robène, L. (2006) *EPS et violence*, in Attali (Mickaël), Saint-Martin (Jean), Villaret (Sylvain), sous la direction de, *CAPEPS et agrégation d'EPS. Annales corrigées et préparation des concours. « L'Écrit 1 » au miroir de l'histoire*, Paris, Vuibert, 2006, 210-229.
- Robène, L., Héas, S., Bodin, D. (2005). « Les bases économiques de la violence dans le champ sportif européen », in B. Gaillard *Violences, enfance, adolescence. Violences en milieu scolaire, en institutions éducatives, sportives et culturelles*, Rennes, PUR, 2005, 239-253.
- Roché, S. (2006). *Le frisson de l'émeute. Violences urbaines et banlieues*. Paris, Seuil.
- Roché, S. (2001). *La délinquance des jeunes*. Paris, Seuil, coll. L'épreuve des faits.
- Roché, S. (1996). *La société incivile : qu'est-ce que l'insécurité ?*. Paris, Seuil, coll. L'épreuve des faits.
- Sauter A., (2000). *"Etre rugby". Jeux du masculin et du féminin*, Paris, Maison des sciences de l'homme.
- Sauvadet, T. (2006a). *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*. Paris, Armand Colin.
- Sauvadet, T. (2006b). *Jeunes dangereux, jeunes en danger. Comprendre les violences urbaines*. Paris, Dilecta, Coll. Etat des lieux.
- Sempé, G., Bodin, D., Robène, L., Héas, S. (2006). Le sport carcéral chez les « courtes peines » : une approche comparative franco-canadienne en prisons pour femmes. *Esporte & Sociedade. Revista digital*, 4 - Nov/Dec2006, <http://www.esportesociedade.com/>.

Sauvadet, T. (2006b). *Jeunes dangereux, jeunes en danger. Comprendre les violences urbaines*. Paris, Dilecta, Coll. Etat des lieux.

Skogan, G.W. (1990). *Disorder and decline : Crime and the spiral of decay in American neighborhoods*. New York, The Free press.

Taguieff, P-A. (1988). *La force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*. Paris, La Découverte.

Tönnies, F. (1887). *Communauté et société*. Paris, Retz, édition 1977.

Veyne, P. (1971). *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil.

Villechaise-Dupont, A. (2000). *Amère banlieue. Les gens des grands ensembles*. Paris, Grasset.

Wacquant, L. (2000). *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur, Marseille*. Agone, coll. Mémoires sociales.

Wacquant, L. (1992a). Banlieues françaises et ghetto noir américain : de l'amalgame à la comparaison. *French politics & society*, **10-4**, pp. 81-103.

Wacquant, L. (1992b). Banlieues françaises et ghetto noir américain. Éléments de comparaison sociologique in M. Wieviorka (Ed.), *Racisme et modernité*, Actes du colloque Trois jours sur le racisme. Paris, Éditions La découverte, pp. 263-277.

Wieviorka, M. (2004). *La violence*. Paris, Balland, coll. Voix et regards.

Wieviorka, M. (2001). *La différence*. Paris, Balland, coll. Voix et regards.

Wieviorka, M. (2000). Sur la question de la violence. *Tumultes*, 15, pp. 31-44.

Wieviorka, M. (1998). *Le racisme, une introduction*. Paris, La découverte.

Wieviorka, M. (1993). *La démocratie à l'épreuve : nationalisme, populisme, ethnicité*. Paris, La découverte.

YJB. www.yjb.gov.uk, site du Youth Justice Board for England and Wales (YJB)

51

¹ Pour reprendre l'expression utilisée dans les années 1990 par Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'intérieur, face aux exactions commises par les jeunes des banlieues.

² Le père Joseph Wresinski devient en novembre 1956 l'aumônier d'un camp créé à l'origine par l'abbé Pierre et Emmaüs. Si les deux hommes ont pour point commun l'amour et l'aide des plus démunis, à l'assistance des plus pauvres le père Joseph ajoute une volonté de leur permettre d'accéder à la culture et aux outils de promotion sociale. Il ouvre ainsi à Noisy le Grand une bibliothèque pour les plus démunis.

³ Française entre guillemets voulant rappeler ainsi que, si aujourd'hui dans les représentations collectives trop souvent la délinquance est le fait d'étrangers, ce n'est que par pure confusion entre « couleur de peau » et nationalité, confusion qui fait bien souvent le lit des opinions politiques les plus extrémistes, prônant le retour des délinquants de couleur « chez eux ». Ce délit de faciès fonctionne sur une physiognomonie moderne bien décrite par certaines analyses (Le Breton, 1992 ; Taguieff, 1988 ; Wieviorka, 1998).

⁴ Il est curieux de constater que ces sondages, organisés par de multiples instituts, ne sont jamais des « enquêtes de victimation » qui pourraient faire apparaître une réelle évolution du nombre des victimes et des faits délictueux. De surcroît la publication chaque année des « chiffres officiels de la délinquance » par le ministère de l'intérieur ne fait que renforcer ce sentiment d'insécurité alors même qu'il ne donne bien souvent que des indications sommaires (destinées aux forces de l'ordre elles-mêmes) sur des faits qui n'étaient pas toujours enregistrés auparavant pour des raisons diverses. Le viol en est un exemple parmi d'autre.

⁵ Rappelons que ces espaces sont dits « ouverts » car construits et mis à la disposition des habitants des quartiers de manière libre et autogérée. Les plateaux sportifs, Agorespaces (du nom de la société Agora qui les a construits) et City-Stade représentent une évolution dans l'architecture des espaces sportifs vers des équipements plus sécurisés, plus diversifiés, plus « colorés » au design moderne cherchant à se rapprocher de plus en plus des cultures jeunes.

⁶ L'emploi du terme de jeu est volontaire, dissociant ainsi, selon la définition de B. Jeu (1972, 40) : « *le sport, finalement diffère du jeu parce qu'il prend le jeu au sérieux* », les pratiques corporelles dont l'objectif prioritaire ludique chez les jeunes des cités s'oppose à celui de compétition et de classification dans nos associations sportives.

⁷ I.e. des *smash* spectaculaires dans des gestuelles les plus exubérantes possibles (dos au panier par exemple).

⁸ Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de mettre à l'œuvre ce processus dynamique de construction identitaire auprès des populations vietnamiennes en France (Héas et *al.*, 2005), des homosexuels dans le sport (Bodin, Debarbieux, 2003), etc.

⁹ Source Ministère des sports au 10/3/2006 : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/ministere/stats.asp>.

¹⁰ Si la famille joue un rôle fondamental dans le contrôle et la prévention, toutes les études s'accordent pour montrer que c'est moins la démission des parents qui est en cause que l'influence des conditions de vie socioéconomiques (Muchielli, 2000, 2001).

¹¹ Des *Insiders* pour prendre le contre-pied de l'expression *Outsiders* utilisée par Becker (1985) ou Elias, Scotson (1987).

¹² Dans sa conférence introductive Debarbieux (2007) relative aux politiques évaluatives note que « l'évaluation des 102 projets Splash aux USA (dont le but est de « keep out young people off the streets » par le sport et les activités artistiques et culturelles)) et des 70 projets YIPs (Youth Inclusion Programs) montre une baisse significative du crime durant ces programmes alors que durant la même période on constatait une hausse au niveau national. La réduction de la délinquance constatée est de 14 à 32% et les interpellations ont fortement chuté (YJB, 2001). A Washington D.C., évaluant le « Midnight Basket Ball » Farrell et al. (1995), notent une réduction de 30% du taux de récidive. »